

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE  
VAUPELTEIGNE**

Nombre des membres

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| - Afférents au conseil                | 7 | L'an deux mil seize le sept novembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire. |
| - En exercice                         | 7 |   |
| - Ayant pris part à la délibération : | 6 |   |

**Etaient présents** : Véronique BOUDIN Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE, Alain TREMBLAY.

Date de convocation  
3 Novembre 2016

**Absent excusé** : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage  
15 Novembre 2016

**Secrétaire de séance**: Raphaèle DELALANDE.

**ORDRE DU JOUR**

- ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU.
- DELIBERATION POUR LE REPRESENTATION AU SIA LA GARENNE
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.
- QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire propose l'ajout des sujets suivants :

Décision modificative de budget sur le BP.  
Redevance d'occupation du domaine public ERDF.  
Redevance d'occupation du domaine public Orange.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Le quorum étant atteint la séance est ouverte.**

**DELIBERATION POUR LA REPRESENTATION AU SYNDICAT  
D'ASSAINISSEMENT DE LA GARENNE.**

Suite à l'indisponibilité de Mr Bernard FOYNAT, nous devons nommer un représentant titulaire pour le SIA de la Garenne. Monsieur TREMBLAY propose sa candidature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- DECIDE de désigner Monsieur TREMBLAY Alain délégué Titulaire au SIA de la Garenne

**DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET.**

Afin de pouvoir prendre en charge la concession de Marcel LECOLLE comme en avait décidé le Conseil Municipal dans sa séance du 11 mai 2016, il y a lieu de mettre des crédits budgétaires au compte 6713.

Le Maire propose la modification suivante

6713 + 300.00 Euros

615232 - 300.00 Euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- AUTORISE la modification de budget telle que présentée ci –dessus.

### **REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DES LOCATAIRES SORTANTS.**

Les Locataires du Presbytère étant partis et l'état des lieux étant conforme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- AUTORISE le Maire à rembourser à Monsieur PIMENTA et Madame MANGEAT la somme de 470.00 représentant la caution.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF.**

Le Maire expose que la redevance d'occupation des sols pour ERDF est actualisée chaque année.

Concernant l'année 2016, le montant de la redevance d'occupation des sols a été fixée à 197 euros.

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le conseil Municipal

- **APPROUVE** le montant de 197 euros.
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre correspondant.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE.**

Conformément au décret 2005-1676 du 27/12/2005 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les nouvelles modalités de calcul de la RODP 2016 par les opérateurs de télécommunications, en fonction du patrimoine communal sont les suivantes :

☐ Artères Souterraines : 38.81 €

☐ Cabine téléphonique : 25.87 €

Soit pour la commune de La Chapelle Vaupelteigne :

Artères Aériennes 38.81 X 1.225 Km = 47.55 €

Artères souterraines 25.87 X 1.2 m = 31.05 €

Total -----  
78.60 €

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant de cette redevance.
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de cette recette correspondant à l'article 7338.

### **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire expose que le logement communal a été rendu par le locataire le 30 Juin 2016. Des personnes intéressées par ce logement nous ont contactés.

Après avoir demandé les documents permettant de contrôler la fiabilité notamment financière des futurs occupants, Monsieur le Maire et les adjointes proposent de retenir la candidature de Mr MAILLOT Jérémy et Mademoiselle DA SILVA Julie,

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le Conseil Municipal

- DECIDE de retenir la candidature de Monsieur MAILLOT et Melle DA SILVA et de leur louer le logement communal à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.
- DECIDE de fixer le montant du loyer à 470 Euros Mensuel + 25 Euros de provision de charges mensuelles,
- DECIDE de fixer la caution à 470 euros.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **SIGNATURE DE L'ACTE DE TRANSFERT DU PATRIMOINE DE L'AFR A LA COMMUNE.**

La signature de l'acte de transfert a été effectuée le vendredi 21 octobre 2016.  
Des parcelles se trouvant sur la commune de Villy, nous avons reçu une délibération du conseil municipal du 21 septembre 2016 nous donnant accord pour ce transfert.

### **CHATS ERRANTS :**

Réception le 24 septembre 2016 d'un appel de Madame Mazzolini, (ancienne association des chats de Ligny) qui a décidé de continuer de nous aider pour l'éradication des chats errants.

- 1) Chats près de la maison de Mme de Merteuil (problème de ce foyer résolu).  
Un chat décède durant l'anesthésie pour stérilisation. La commune a donné son accord pour le règlement de 26 € correspondant à son incinération. Les 2 autres chats ont été déplacés dans une ferme abandonnée où ils seront nourris.
- 2) Chats près de la maison de Mme Solange LHOSTE.  
Un chat vient d'être stérilisé reste une dizaine de chats à stériliser.

A noter que les coûts de stérilisations sont les suivants :

- Femelle 67,50€ & si gestante 78€
- Mâle 42€.

La fourrière ne finance plus les stérilisations, nous devons faire une demande auprès d'associations (fondation Brigitte Bardot, 30 millions d'amis...).

Un arrêté Municipal doit être pris pour entreprendre cette démarche.

### **ENTRETIEN DES ROUTES**

Appel de l'agence territoriale routière D'AUXERRE le 30 septembre, le fauchage des banquettes sur D131 & D131A sera fait prochainement.

Les fossés entre la Chapelle Vaupelteigne et Poinchy ainsi que sur la D131A (route de la Fourchaume) seront curés. La date de début de chantier du 2 novembre 2016 signifie que le travail sera fait dans les trois mois.

### **RECONNAISSANCE DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Lors d'un appel de la préfecture de l'Yonne au service de la protection civile il nous a été mentionné qu'aucune décision n'a été prise pour notre commune suite à la réunion du 21 septembre avec le ministre.

Lors d'une réunion le 3 octobre 2016 avec monsieur le Préfet, il nous a été notifié que les décisions sont reportées à fin novembre vu l'importance des dossiers à traiter pour l'ensemble de la France.

Nous avons déjà reçu une subvention de 5000 € dans le cadre de la DETR suite à l'envoi de notre dossier de demande d'aide.

### **REMISE EN ETAT DU LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE:**

Les travaux terminés le 30 septembre 2016 ont permis une remise en état complète de l'installation de chauffage et des sanitaires.

Un défaut de sondes provoquant un arrêt intempestif de la chaudière est en cours de résolution.

Des travaux de reprise des fixations du portail et positionnement d'un regard étanche dans la buanderie ont été effectués par la société FORTINI.

La révision et réparation (prises de courant, évacuation VMC) a été effectuée le 28 octobre par la société BELLAT.

### **Location du logement ancien presbytère**

Contrat de location signé le 26 octobre 2016.

### **Réparation robinet évier cuisine salle des fêtes**

Intervention de plomberie effectuée.

### **Remplacement porte de sortie de secours salle des fêtes.**

La porte de sortie de sécurité a été remplacée par la société LEMIERE.

Coût du remplacement 2596 €, suite à la remise d'un dossier de demande de subvention nous avons reçu la somme de 1547€.

### **Amélioration écoulement toiture salle des fêtes.**

Nous avons reçu un devis de la société Fortini, et sommes en attente des devis des sociétés Drombry et Marshall.

Sans réponse des sociétés Drombry et Marshall la commande a été passée à la société Fortini.

### **Tri des déchets et compostage**

Afin d'apporter le maximum d'information aux usagers, la Communauté de Communes a décidé d'organiser des réunions publiques portant sur deux thèmes :

-L'extension des consignes de tri

-Compostage / Paillage

Réunion pour la commune de la Chapelle Vaupelteigne le mercredi 9 novembre à 18h30 salle de la CCPC à Maligny.

Une invitation a été remise dans les boîtes à lettres.

### **Sécurisation La chapelle Vaupelteigne**

L'agence territoriale routière nous rendra visite mardi 8 novembre 2016 pour analyser les différentes signalisations et marquages qui peuvent être pris sur leur budget et ce que la commune devrait supporter. Une recommandation nous sera faite pour le dépôt d'une demande de subvention.

### **Réfection de la place de la Liberté**

Pour la plantation de végétaux nous avons contacté la Ste Vaillant cette société n'est pas habilitée pour travailler pour les mairies et il nous est proposé de nous conseiller sur le choix des végétaux, cette société nous permettra d'accéder à une fourniture de la part d'un grossiste en végétaux.

Un plan des massifs doit être adressé.

### **Sapin de Noël**

Un arbre identique à celui de l'année dernière a été commandé à la Communauté de Communes

### **Installation des illuminations de Noël**

La commande passée à la Société Eiffage pour une installation opérationnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

## **Amélioration des inondations de La Chapelle Vaupelteigne**

Lors d'une réunion le 20 octobre à la DDT avec un représentant de l'IER & les représentants du Syndicat de Bassin du Serein, il a été rappelé que nous avons à La Chapelle Vaupelteigne des inondations récurrentes qui demandent des actions à court terme et moyen terme pour tenir compte des aléas actuels et de la réalité du changement climatique

Il a été décidé:

### 1) Court terme:

L'analyse par le programme de simulation de l'amélioration de l'écoulement dans la vallée de La Chapelle Vaupelteigne avec l'analyse des modifications suivantes:

-Effacement du barrage de Maligny (un clapet motorisé permettra de respecter l'été le niveau d'eau nécessaire aux servitudes)

-Rehaussement de la départementale D 181A de 15cm pour canaliser dans le lit du Serein l'eau arrivant de l'amont et favoriser le désensablement du pont de La Chapelle Vaupelteigne.

### 2) Moyen terme long terme.

Impliquer un bureau d'étude pour analyse des arrivées d'eau dans le lit du Serein suite aux différents aléas climatiques et proposer des recommandations d'évolution (création de zones d'étales en amont avec restrictions contrôlées....).

Le Syndicat de Bassin du Serein va prendre en charge l'initialisation et le support financier des actions définies ci-dessus.

Pour la réalisation les fonds pourront venir du Syndicat de bassin, du fond Barnier.

Un questionnaire issu du Syndicat de Bassin du Serein est en cours de préparation.

## **Taille des tilleuls vers monument aux morts.**

Une demande de devis a été adressée aux sociétés suivantes :

AVENIR PAYSAGES de Noyers sur Serein (ne pourra pas intervenir avant début 2017)  
GUENIFFEY PAYSAGES d'HERY.

## **Questions diverses.**

- Toiture de l'Eglise.
- Chemin des crèches : Dimanche 8 Janvier 2017 après midi à l'Eglise.
- Repas des Anciens : Samedi 10 Décembre 2016.
- Saint Vincent : Samedi 28 Janvier 2017.
- Repas Italien : Samedi 18 Mars 2017
- Vœux du Maire Vendredi 6 Janvier 2017 à 18h30.
- Repas des Maires : Samedi 14 Janvier 2017 à LIGNORELLES.
- Buse sur la route de Villy à réparer.
- Grille du cimetière à faire peindre.
- SIVOS : Question sur l'organisation des niveaux : ce sont les enseignants qui décident le découpage des classes.
- Semaine Bleue : Ce fut une très belle après-midi.

## **Date du prochain conseil : Lundi 12 décembre 2016**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire  
Jean Jacques CARRE